

4 L' étau se resserre

Le 19 mai 1971, les membres du nouveau Conseil d'administration de la Société d'économie mixte d'Aménagement et de Gestion du Marché d'Intérêt National de Paris-La Villette (S.E.M.V.I.) se réunissaient pour prendre connaissance des instructions des autorités de tutelle concernant la réorganisation du marché de la viande dans la région parisienne intéressant les marchés de La Villette, de Rungis et des Halles centrales.

Dans la lettre qu'il avait adressée au commissaire à l'Aménagement du M.I.N. de la région parisienne, le Gouvernement confirmait les décisions prises le 6 août 1970, qui se résumaient en trois points :

- maintien en activité de l'abattoir en donnant à la S.E.M.V.I. pour objectif de réaliser l'équilibre du compte d'exploitation dans un délai de deux exercices ;
- lancement d'une opération immobilière sur les terrains disponibles de La Villette ;
- réalisation d'un marché de la viande à Rungis pour y achever le transfert des Halles.

[afficher le dossier complet \(fichier pdf\)](#)